

Discours du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française
Ouverture de la restitution publique de l'expertise collégiale internationale
sur les ressources minérales sub-océaniques en Polynésie française,
organisée par l'IRD

Seul le prononcé fait foi

Vendredi 6 mai 2015

Monsieur le Président de la Polynésie française,

Monsieur le Ministre de la Santé et de la Recherche,

Monsieur le Ministre de la Relance économique et de l'Economie bleue,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'Assemblée de Polynésie française,

Monsieur le Président de l'Université de Polynésie française,

Monsieur le Président Directeur Général de l'IRD,

Mesdames et Messieurs les experts et les chercheurs,

Chers participants,

Les ressources minérales marines profondes sont actuellement un centre d'intérêt majeur pour nombre de gouvernements à travers le Monde et ce, afin de répondre à une demande croissante en matières premières incontournables pour les besoins technologiques de nos sociétés modernes. Ces éléments se raréfiant sur terre, c'est au fond des océans que se profilent des solutions de

pérenniser les approvisionnements. **Les preuves de cet engouement sont multiples** et, concernant la zone Pacifique, je m'en tiendrai à citer l'étude menée entre 2012 et 2014 par le Secrétariat Général de la Communauté du Pacifique, sur financement européen, et au bénéfice des états insulaires du Pacifique afin de les aider à mieux appréhender ces enjeux. L'accès à ces ressources n'est néanmoins pas sans générer certaines **inquiétudes légitimes quant aux conséquences environnementales** de l'exploitation industrielle de ces ressources. A ce titre, il me semble opportun de mentionner l'étude colossale sur le sujet, à l'échelle planétaire, réalisée par le CNRS et l'IFREMER et ayant donné lieu à un rapport de plus de 800 pages.

La France, deuxième état au Monde derrière les Etats-Unis par la taille cumulée de ses zones économiques exclusives au sein des cinq océans du Monde, est, quant à elle, particulièrement bien nantie. Elle doit, en particulier, cet état de fait à l'étendue conséquente de la ZEE polynésienne sur près de 5,5 millions de km², soit **presque 50% de la ZEE totale française**. Par son étendue importante au sein du Pacifique oriental et en vertu d'un passé géologique reposant sur un volcanisme très actif, il était légitime de penser que les sous-sols marins polynésiens renfermaient un potentiel intéressant en terres rares, nodules polymétalliques ou autres encroutements métallifères. Cette intuition avait été confirmée par diverses études sur le sujet, notamment celles conduites par l'IFREMER au siècle dernier. Néanmoins, interprétées de façon plus ou moins objective, ces études ont fait naître certaines controverses, pour ne pas dire

certaines fantasmies en Polynésie française, notamment en ce qui concerne les « terres rares ».

C'est dans ce contexte particulier qu'une étude, **la plus objective et la plus exhaustive possible**, trouvait toute sa légitimité. Ainsi, c'est **ENSEMBLE**, avec l'Etat d'une part et la Polynésie française de l'autre, que nous avons décidé de co-financer cette expertise afin qu'elle fasse le point le plus précis possible sur la nature de ces ressources, d'un point de vue qualitatif et quantitatif, mais aussi qu'elle clarifie le statut juridique de ces ressources selon leur nature, permettant ainsi d'appréhender leur valorisation industrielle potentielle dans un climat apaisé et serein. Par ailleurs, cette étude devait aussi et surtout statuer sur leur accessibilité technologique et leur potentielle valorisation et ce, dans un contexte industriel et économique en constante évolution, parfois difficile à cerner.

Nulle institution de recherche française n'était mieux placée que l'IRD pour mener cette expertise collégiale, fort d'une expérience solide sur cette méthode de travail visant à rassembler une équipe d'experts *ad hoc*, pour répondre à des questions relevant souvent d'une approche multidisciplinaire. Aussi, en m'adressant à vous, Monsieur le Président Directeur Général de l'IRD, qui avez fait l'effort de vous déplacer ici, en Polynésie française, pour nous présenter ces résultats aux côtés de vos chercheurs, je n'ai aucune réticence à déclarer que le panel d'experts proposés par l'IRD a **pleinement donné satisfaction** pour atteindre les objectifs fixés par l'étude.

Ce panel d'experts s'est réuni collégalement par trois fois entre juin 2015 et octobre 2015 et a travaillé durant plus d'une année pour mener à bien ce travail multidisciplinaire. De cet état de l'art sur la connaissance que nous pouvons capitaliser concernant les ressources minérales marines profondes de la Polynésie française, est née une expertise pluridisciplinaire portant sur l'ensemble des thématiques – scientifique, économique, sociale et environnementale – pouvant concerner un éventuel projet d'exploitation.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour prendre connaissance, de façon solennelle, de la restitution de ce travail remarquable qui doit ouvrir des perspectives de valorisation durable des ressources minérales marines profondes de la ZEE de Polynésie française. Tout le monde ici présent sait que cette valorisation demandera du temps, du savoir-faire, la formation de cadres polynésiens, des moyens financiers à la hauteur des enjeux, et que **la Polynésie, de fait**, devra probablement envisager des partenariats. Il lui appartiendra, bien entendu, le moment venu, de décider de la nature et de l'ampleur de ces partenariats.

A cet égard, dans son courrier du 18 novembre 2015, la Ministre des outre-mer a rappelé la compétence de la Polynésie française en matière d'exploration et d'exploitation de ces ressources minières et a indiqué que l'Etat est prêt à accompagner la Polynésie française afin d'appréhender les différentes étapes à franchir avant d'aboutir à la mise en place d'une filière industrielle viable.

Avant d'écouter les détails de cette restitution, je voudrais, si vous le voulez bien, Monsieur le Président, conclure en souhaitant que les résultats de l'expertise permettent à la Polynésie française de définir le cadre de son action dans ce domaine qui sera, je l'espère, porteur d'avenir et de perspectives de croissance et d'emploi.

Merci de votre attention.